



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **mardi 12 août 2025 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2025-08-255

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 AOÛT 2025 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du mardi 12 août 2025 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 02.

2025-08-256

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 juillet 2025, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2025-08-257 DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2025-08)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
 APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le n° MP-2025-08 pour le mois de juillet 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2025-08-258 DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUILLET 2025**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-259 APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE DU 15 AU 21 SEPTEMBRE 2025

Considérant que la *Semaine de la sécurité ferroviaire* aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025 ;

Considérant que 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables :

Considérant que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens ;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

Considérant que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'appuyer la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire* qui se déroulera au Canada du 15 au 21 septembre 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-260

NOMINATION DE MME MÉLANIE BERGEVIN AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE AU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant le dévouement et les efforts de Mme Mélanie Bergevin depuis son entrée en fonction à la Ville de Pincourt ;

Considérant les recommandations de la Direction générale et du Service des loisirs, culture et services communautaires ;

Considérant la recommandation en ce sens de la commission d'administration et de finances du 7 juillet 2025, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De nommer Mme Mélanie Bergevin à titre de Directrice adjointe au Service des loisirs, culture et services communautaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer le nouveau contrat de travail de Mme Bergevin.

De féliciter et souhaiter bon succès à Mme Bergevin dans le cadre de ses futures nouvelles fonctions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-261

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME VICKY SAUVÉ

Considérant la restructuration du Service des communications et relations avec les citoyens ;

Considérant la recommandation de la Direction générale ;

Considérant la recommandation en ce sens de la commission d'administration et de finances du 7 juillet 2025, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Denise Bergeron

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer l'addenda au contrat de travail de Mme Vicky Sauvé en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

De souhaiter bon succès à Mme Sauvé dans le cadre de la restructuration de son service.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-262

NOMINATION DE M. STÉPHANE SÉGUIN AU POSTE DE CONSEILLER PRINCIPAL EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant que M. Stéphane Séguin quittera ses fonctions de directeur adjoint au Service d'urgence et de protection contre les incendies de Pincourt/NDIP au 31 décembre 2025 ;

Considérant le souhait de M. Séguin de travailler à temps partiel pour la Ville de Pincourt ;

Considérant son professionnalisme exemplaire, ses compétences avérées en santé et sécurité au travail et en gestion des ressources humaines ;

Considérant l'importance pour la Ville de conserver ses employés d'expérience souhaitant prendre leur retraite ;

Considérant la recommandation de la Direction générale ;

Considérant la recommandation en ce sens de la Commission d'administration et de finances du 7 juillet 2025, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

De remercier M. Stéphane Séguin pour toutes ses années au sein du Service d'urgence et de protection contre les incendies de Pincourt/NDIP.

D'autoriser la nomination de M. Séguin au poste de conseiller principal en santé et sécurité au travail au Service des ressources humaines à compter de la date de sa retraite à titre de directeur adjoint au Service d'urgence et de protection contre les incendies de Pincourt/NDIP au 1^{er} janvier 2026.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer le nouveau contrat de travail de M. Séguin.

De féliciter et souhaiter bon succès à M. Séguin dans le cadre de ses futures nouvelles fonctions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-263

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE POUR LE LOT 1 720 680 DANS LE SECTEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

Considérant les recommandations formulées par la direction générale ;

Considérant l'autorisation de signature d'une promesse d'achat pour le lot 1 720 680 dans le secteur de l'hôtel de ville lors de la séance ordinaire du 13 mai 2025 sous la résolution 2025-05-181 ;

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement d'emprunt n° 948 lors de la séance ordinaire du 13 mai 2025 sous la résolution 2025-05-194 et l'adoption dudit *Règlement n° 948 décrétant un emprunt de 400 000 \$ pour une acquisition immobilière dans le secteur de l'hôtel de ville* lors de la séance extraordinaire du 20 mai 2025, sous la résolution 2025-05-200 ;

Considérant que ledit *Règlement n° 948* a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 juillet 2025, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la directrice générale adjointe et greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de vente pour le lot 1 720 680 dans le secteur de l'hôtel de ville, auprès des propriétaires dudit lot, pour un montant de 340 000 \$ ainsi que les frais d'ajustement au montant de 1 017,04 \$.

De mandater de nouveau la notaire, M^e Georgica Radeanu, et d'autoriser le paiement des honoraires professionnels et déboursés en lien avec la préparation des documents notariés au montant de 1 829,95 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-264

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX »

PROPOSÉ PAR

Denise Bergeron

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'autoriser l'achat d'équipements informatiques par le chef de division des technologies de l'information, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 30 000 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser ce dernier à déployer un réseau public aux parcs Bellevue, Shamrock et Olympique.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Informatique et amélioration des réseaux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-265

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU CENTRE SPORTIF

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite compléter la réalisation du centre sportif sur le site identifié à cet effet ;

Considérant que la Ville a entamé des démarches exploratoires avec l'entreprise « MEDIFICE INVESTISSEMENTS S.E.C. » afin d'évaluer les modalités de réalisation d'un tel projet ;

Considérant que « MEDIFICE INVESTISSEMENTS S.E.C. » a proposé de mener une étude de faisabilité, en collaboration avec des partenaires spécialisés, portant sur les aspects techniques, financiers, juridiques et fonctionnels du projet ;

Considérant que cette étude de faisabilité vise à déterminer un modèle optimal de réalisation conforme aux exigences légales, aux bonnes pratiques de gestion contractuelle ainsi qu'aux intérêts à long terme de la Ville ;

Considérant que la signature d'une entente de principe permettrait de formaliser cette phase d'analyse, d'établir un cadre de collaboration exclusif pour une période déterminée et d'encadrer les coûts pouvant être assumés par la Ville, le cas échéant ;

Considérant que cette entente n'engage nullement la Ville à réaliser le projet et ne constitue pas une obligation contractuelle définitive quant à la construction du centre sportif ;

Considérant que le projet pourrait générer des économies importantes, notamment en ce qui concerne les frais professionnels, les coûts de construction et les frais d'intérêts durant la phase de réalisation, il est

PROPOSÉ PAR	René Lecavalier
APPUYÉ PAR	Diane Boyer

D'approuver l'entente de principe pour l'étude de faisabilité du centre sportif avec « MEDIFICE INVESTISSEMENTS S.E.C. », à titre de cadre non contraignant encadrant l'étude de faisabilité du centre sportif.

De s'engager à ne pas négocier avec d'autres promoteurs pour un projet similaire durant une période d'exclusivité maximale de dix (10) mois suivant la signature de ladite entente.

D'autoriser des dépenses, dans le cadre de cette étude, pour une somme maximale de 132 800 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de les imputer au poste budgétaire 22-700-20-817.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de principe pour l'étude de faisabilité du centre sportif avec « MEDIFICE INVESTISSEMENTS S.E.C. », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, comme si récitée au long, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-266

RECONNAISSANCE DU COMITÉ D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'engagement communautaire exemplaire des employés municipaux de la Ville de Pincourt ;

Considérant la création, par les employés municipaux, d'un organisme à but non lucratif nommé *Comité d'entraide communautaire des employés de la Ville de Pincourt* ;

Considérant que ce comité est constitué d'un regroupement volontaire d'employé(e)s municipaux ayant comme objectif principal d'amasser des fonds en vue de les redistribuer dans le cadre d'initiatives caritatives ou d'entraide communautaire, au bénéfice des familles et individus de Pincourt vivant une situation financière particulièrement difficile ;

Considérant que les membres du comité pourront également, sur une base volontaire et personnelle, participer ponctuellement à certaines initiatives locales poursuivant les mêmes objectifs ;

Considérant que la commission d'administration des finances a analysé la demande présentée par les initiateurs du projet et a émis une recommandation favorable à sa reconnaissance officielle, il est

PROPOSÉ PAR

Denise Bergeron

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le *Comité d'entraide communautaire des employés de la Ville de Pincourt* à titre d'organisme reconnu de la Ville.

D'octroyer une somme maximale de 2 000 \$ audit organisme afin de soutenir les coûts de démarrage incluant, notamment, les activités de promotion ainsi que les frais liés à des services professionnels de comptabilité et d'assurances.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-267

OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Considérant les obligations de la Ville de Pincourt en matière d'équité salariale ;

Considérant que la *Loi sur l'équité salariale* (RLRQ, c. E-12.001) vise à corriger les écarts salariaux dus à la discrimination fondée sur le sexe à l'égard des personnes occupant des emplois à prédominance féminine ;

Considérant que cette loi s'applique à tout employeur comptant 10 employés ou plus, y compris les municipalités et autres organismes du secteur public ;

Considérant que les employeurs ont l'obligation de réaliser un exercice initial d'équité salariale, puis de maintenir l'équité salariale tous les cinq (5) ans ;

Considérant que le maintien de l'équité salariale contribue à un climat de travail respectueux, à l'attraction et à la rétention du personnel ainsi qu'à l'atteinte des objectifs organisationnels de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'octroyer le mandat pour l'évaluation du maintien de l'équité salariale pour la Ville de Pincourt auprès de la firme « GROUPE-CONSEIL SOLERTIA INC. » pour la somme maximale de 35 000 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-410.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION ET FINANCES

2025-08-268 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE JUILLET 2025

Considérant les autorisations accordées à la Trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement n° 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par la Trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de juillet 2025 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-269 AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT

Considérant les autorisations accordées à la Trésorière en vertu du *Règlement n° 938 sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser l'utilisation de la réserve du programme de subvention de dispositifs antirefoulement pour le mois de juillet 2025 pour un montant de 1 000 \$, tel que mentionné au tableau joint à la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-270 DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 24 juillet 2025 en tout ou en partie.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-271

OUVERTURE DES MARGES DE CRÉDIT TEMPORAIRES - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N^{OS} 930 ET 948

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement n^o 930 décrétant un emprunt pour l'achat et l'installation de génératrices pour l'Ommi-Centre (Centre d'hébergement en sécurité civile) et l'usine de traitement des eaux usées* sous la résolution 2025-04-155, lors de la séance ordinaire du mardi 8 avril 2025 ;

Considérant l'adoption du *Règlement n^o 930 décrétant un emprunt de 1 135 000 \$ pour l'achat et l'installation de génératrices pour l'Ommi-Centre (Centre d'hébergement en sécurité civile) et l'usine de traitement des eaux usées* sous la résolution 2025-05-189, lors de la séance ordinaire du mardi 13 mai 2025 ;

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement n^o 948 décrétant un emprunt pour une acquisition immobilière dans le secteur de l'hôtel de ville* sous la résolution 2025-05-194, lors de la séance ordinaire du mardi 13 mai 2025 ;

Considérant l'adoption du *Règlement n^o 948 décrétant un emprunt de 400 000 \$ pour une acquisition immobilière dans le secteur de l'hôtel de ville* sous la résolution 2025-05-200, lors de la séance extraordinaire du mardi 20 mai 2025 ;

Considérant l'approbation des règlements d'emprunt n^{OS} 930 et 948 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec en date du 17 juillet 2025, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Diane Boyer

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, des marges de crédit temporaires pour les règlements suivants :

- *Règlement n^o 930 décrétant un emprunt de 1 135 000 \$ pour l'achat et l'installation de génératrices pour l'Ommi-Centre (Centre d'hébergement en sécurité civile) et l'usine de traitement des eaux usées ;*
- *Règlement n^o 948 décrétant un emprunt de 400 000 \$ pour une acquisition immobilière dans le secteur de l'hôtel de ville.*

D'autoriser le maire et la Trésorière à signer les contrats de prêt pour les marges de crédit temporaires des règlements mentionnés précédemment auprès de la Caisse de Vaudreuil - Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-272 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES AUDITEURS DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2024.

De féliciter chaleureusement l'ensemble de l'équipe du Service de l'administration et des finances pour leur professionnalisme, leur rigueur et l'exactitude constante de leur travail en collaboration avec la firme d'auditeurs.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-273 ADOPTION DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE SUR LA GESTION DE LA DETTE, DES SURPLUS ET DES RÉSERVES FINANCIÈRES

Considérant le dépôt, lors de la commission d'administration et de finances du 7 juillet 2025, du document portant sur la mise à jour de la *Politique sur la gestion de la dette, des surplus et des réserves financières* de la Ville de Pincourt ;

Considérant la recommandation de la Direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'adopter la mise à jour de la *Politique sur la gestion de la dette, des surplus et des réserves financières* de la Ville de Pincourt.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la *Politique sur la gestion de la dette, des surplus et des réserves financières* soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, comme si récitée au long.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-274 RENFLOUEMENT ET CRÉATION DES RÉSERVES FINANCIÈRES

Considérant les recommandations formulées par la Direction générale ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de renflouer les réserves afin de pourvoir aux investissements futurs ;

Considérant les surplus de l'ordre de 3 322 707 \$;

Considérant qu'au terme de cet exercice, la Ville de Pincourt aura un surplus accumulé et réservé de 2 090 681 \$;

Considérant l'acceptation de la commission d'administration et de finances, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De renflouer les réserves suivantes à même le surplus non réservé :

- **Réserve projet investissement en parc et terrains de jeux : + 100 000 \$;**
- **Réserve entretien immeubles et mobilier urbain : + 100 000 \$;**
- **Réserve réfection d'infrastructures : + 400 000 \$;**
- **Réserve élections municipales (loi) : + 20 000 \$;**
- **Réserve informatique et amélioration des réseaux : + 30 000 \$;**
- **Réserve contrôle de la dette (20 % du surplus, max 1 000 000 \$) : + 750 000 \$;**
- **Réserve pour éventualités (événements climatiques) : + 150 000 \$;**
- **Réserve honoraires professionnels et frais juridiques : + 50 000 \$;**
- **Réserve acquisition d'immeubles et revitalisation urbaine : + 100 000 \$;**
- **Réserve mise à niveau de la flotte de véhicules : + 50 000 \$.**

De créer la réserve suivante et d'injecter la somme mentionnée ci-dessous à même le surplus non réservé :

- **Nouveau Réserve infrastructures sportives : +250 000 \$.**

De modifier les noms de réserves suivantes :

- Réserve projet investissement en parc et terrains de jeux pour **Réserve parcs municipaux et mobilier urbain** ;
- Réserve entretien immeubles et mobilier urbain pour **Réserve immeubles municipaux** ;
- Réserve réfection d'infrastructures pour **Réserve infrastructures urbaines**.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-275

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DÉCÈS OU MUTILATION ACCIDENTELLE (DMA) AVEC BENEVA POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET BRIGADIERS SCOLAIRES (1LW55)

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) avec Beneva vient à terme le 30 septembre 2025, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires avec Beneva (1LW55) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-276 RÉSERVATION DES SOLDES DISPONIBLES À DIVERS RÈGLEMENTS FERMÉS

Considérant les soldes disponibles des règlements fermés, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
 APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De réserver les nouveaux soldes disponibles totalisant 1 942 006,80 \$ des règlements au remboursement de la dette selon les montants suivants :

Règlement	Description	Montant
854	Prolongement des infrastructures de la Pointe-aux-Renards	131 079,00 \$
878	Conversion de l'éclairage de rues (LED)	58 598,77 \$
890	Système de déshydratation des boues	174 282,92 \$
892	Travaux asphaltage, bordures, éclairage ch. Coop	3 212,71 \$
893	Automate de contrôle	1 594,17 \$
901	Agrandissement caserne et construction ateliers municipaux	412 003,92 \$
906	Acquisition de lots - Secteur du boisé Rousseau	109 726,75 \$
911	Réfection des infrastructures de rues (Cherrystone et autres)	410 505,33 \$
916	Réfection des infrastructures de rues (Shamrock et autres)	641 003,23 \$
TOTAL		1 942 006.80 \$

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES URBAINES

2025-08-277 ACHAT D'ILLUMINATIONS HIVERNALES - ENTRÉES DE VILLE ET
AUTRES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser l'achat et l'installation d'illuminations hivernales auprès de « LEBLANC ILLUMINATIONS-CANADA INC. », pour la somme maximale de 26 492,54 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-40-854.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-278 ENTÉRINEMENT DU CONTRAT OCTROYÉ POUR LA TONTE DE GAZON
POUR L'ANNÉE 2025 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS
D'ADMINISTRATION

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2023-003 lancé du 1^{er} février au 1^{er} mars 2023, pour un contrat pour la tonte de gazon pour l'année 2023, incluant deux options de renouvellement au terme de celle-ci pour une année supplémentaire chacune ;

Considérant la résolution 2023-03-078 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023 octroyant le contrat pour la tonte de gazon pour l'année 2023 à « ARSENAULT SERVICE D'ENTRETIEN DE PELOUSE » ;

Considérant les montants de 30 221,78 \$ et de 41 717 \$ payés pour les saisons 2023 et 2024 respectivement, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'entériner l'octroi du contrat pour la tonte de gazon pour l'année 2025 auprès de « ARSENAULT SERVICE D'ENTRETIEN DE PELOUSE » pour la somme maximale de 42 655,63 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-320-00-659.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-279

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2025-04-133 - OCTROI DE CONTRAT POUR LA MISE À NIVEAU DES STATIONS DE POMPAGE 1 À 7 - « SOLUTIONS P-LOGIX INC. »

Considérant la résolution 2025-04-133 adoptée à la séance ordinaire du mardi 8 avril 2025 pour l'octroi de contrat auprès de « Solutions P-Logix inc. » pour la mise à niveau des stations de pompage 1 à 7, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'amender la résolution 2025-04-133 concernant l'octroi de contrat auprès de « Solutions P-Logix inc. » pour la mise à niveau des stations de pompage 1 à 7 afin de corriger la somme de « 13 337,10 \$ » par la somme de « **14 461,07 \$** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-280

AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PAVL 2026-2027 - VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION DU MTQ - INTERSECTION BOUL. CARDINAL-LÉGER ET AVENUE JOSEPH-LAFLÈCHE

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engage à les respecter ;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze (12) mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

Considérant que la Ville de Pincourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

Considérant que la Ville de Pincourt autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande, il est

PROPOSÉ PAR	Diane Boyer
APPUYÉ PAR	René Lecavalier

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures à présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2026-2027 - Volet Redressement – Sécurisation pour l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et l'avenue Joseph-Laflèche.

De désigner le directeur du Service des infrastructures comme personne autorisée à agir et à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et à payer sa part des coûts du projet.

De reconnaître, en cas de non-respect des modalités d'application et du non-paiement de la part des coûts du projet, que l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-281

OCTROI DE CONTRATS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES - DÉPENSES FINANCIÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

Considérant la demande de prix auprès de divers fournisseurs pour chacun des projets ;

Considérant les offres reçues et leur analyse, il est

PROPOSÉ PAR	Denise Bergeron
APPUYÉ PAR	Diane Boyer

D'autoriser l'octroi de quatre contrats auprès de « LABORATOIRE GS INC. » pour la réalisation d'études géotechniques et environnementales dans le cadre des projets suivants :

- Réfection des infrastructures de la rue Saint-Patrick pour la somme de 12 934,69 \$, toutes taxes incluses ;
- Réfection des infrastructures de la rue Edgewater pour la somme de 12 589,76 \$, toutes taxes incluses ;
- Réfection des infrastructures du chemin Duhamel - Phase 7 (entre avenue Joseph-Laflèche et l'autoroute 20) pour la somme de 13 883,23 \$, toutes taxes incluses ;
- Agrandissement de l'Omni-Centre pour la somme de 16 090,75 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-072.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2025-08-282

AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Considérant que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme) qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM), en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme une demande d'aide financière admissible pour la réalisation d'une mesure prévue au plan d'action en développement social qui inclut sa politique familiale, il est

PROPOSÉ PAR

Denise Bergeron

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la cheffe de division – Loisirs, culture et événements - à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme.

De désigner la conseillère Mme Denise Bergeron élue responsable des questions familiales.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

URGENCE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP

2025-08-283

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, de transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année ;

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2010 et que le rapport annuel 2024 a été préparé par le Service d'urgence et de protection incendie Pincourt/NDIP ;

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du rapport annuel 2024 et ont pris connaissance de son contenu, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'adopter le rapport annuel 2024 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie pour les territoires de Pincourt et NDIP.

D'autoriser la transmission du rapport annuel 2024 à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2025-08-284

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 101, BOUL. CARDINAL-LÉGER (CANADIAN TIRE) - ZONE C3-01

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 101, boul. Cardinal-Léger ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 7 juillet 2025, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 16 juillet 2025, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'accorder la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 101, boul. Cardinal-Léger (Canadian Tire), dans la zone C3-01, afin de permettre, sur le lot numéro 1 574 449, l'augmentation de la superficie d'affichage commercial de 43,37 m² à 54,15 m², le tout selon les exigences de l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour des fins de francisation.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-285

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES SUR DIFFÉRENTS SITES - PROJET DE REMPLACEMENT 2025 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENVIRONNEMENT ET PLANTATION »

Considérant le projet de reboisement social de 2019 au parc Bellevue, au Centre de golf Pincourt et près de l'école secondaire du Chêne-Bleu ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'est engagée à replanter un seuil minimal d'arbres morts dans le cadre de ce projet ;

Considérant que la Ville de Pincourt priorisera d'autres sites potentiels afin d'assurer la pérennité des arbres dans le projet de remplacement 2025, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'octroyer un contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres auprès de « ARBRE-ÉVOLUTION COOP DE SOLIDARITÉ » pour la somme de 5 662,23 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Environnement et plantation » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-10-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

2025-08-286 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 886-04 (RMH 460-2025) REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 886 (RMH 460-218) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

Mme la conseillère Diane Boyer donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement n° 886-04 (RMH 460-2025) remplaçant le Règlement n° 886 (RMH 460-2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre* et dépose ledit projet de règlement, le but de celui-ci étant de mettre à jour le règlement harmonisé et ainsi en faciliter l'application, par la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) dans les vingt-trois (23) municipalités membres de la MRCVS.

2025-08-287 AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE BELLEVUE POUR L'UTILISATION DU SITE DE NEIGES USÉES DE LA VILLE DE PINCOURT POUR LA SAISON 2025-2026

Considérant l'autorisation de signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Pincourt et la Ville de Sainte-Anne-de Bellevue pour l'utilisation du site de neiges usées de la Ville de Pincourt pour la saison 2024-2025 octroyée lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024, sous la résolution 2024-11-336 ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire renouveler cette entente pour la saison 2025-2026 selon des termes similaires, il est

PROPOSÉ PAR	Denise Bergeron
APPUYÉ PAR	René Lecavalier

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la directrice générale adjointe et greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le renouvellement du protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'utilisation du site de neiges usées de la Ville de Pincourt pour la saison 2025-2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 34 et s'est terminée à 20 h 02.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-08-288

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 AOÛT 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du mardi 12 août 2025 à 20 h 03.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE